

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du 29 octobre 2007 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Assermentation de deux conseillers communaux
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2007
3. Communications du bureau
4. Préavis municipal n° 8/2007 – Arrêté d'imposition 2008
5. Préavis municipal n° 9/2007 – Propriété communale Bordinette 16 – Réfection d'un appartement, assainissement de l'enveloppe extérieure
6. Communications municipales
7. Propositions individuelles et divers.

M. Spring, nouveau Président du Conseil, salue les membres de la Municipalité, souligne la présence M. Nippell, rédacteur pour le Régional et remercie l'assemblée de l'avoir choisi pour présider le Conseil ainsi que M. Fontannaz président sortant pour son aide dans le transfert des compétences.

Le quorum étant largement atteint avec 39 conseillers présents, 3 excusés et 1 absent, **le Président** déclare la séance ouverte.

1. Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de MM. **Barman et Flury** en remplacement de Mme Boudry et M. Visinand démissionnaires.

2. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2007 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Le taux de participation à Paudex pour les votations cantonales et élections fédérales du 23 octobre a été compris entre 46 et 48% selon le scrutin considéré. MM. Fontannaz, Chaubert, Balmer, Weissbrodt, Mathieu Di Natale et Tania Cevey se sont joints au président et à la secrétaire du Conseil pour le dépouillement. Qu'ils en soient ici remerciés pour le travail rapide et efficace.

Le poste de secrétaire suppléant/e est à repourvoir suite au départ de Mme Boudry. Il en sera question à l'ordre du jour de la prochaine séance, chacun est invité à y penser d'ici là.

3. Préavis municipal n° 8/2007 – Arrêté d'imposition 2008

Le rapport de la Commission des finances est lu par son Président **M. Bénédicte**.

Le Canton demandant un effort fiscal supplémentaire d'environ 20% à la Commune de Paudex, la Commission se rallie à la Municipalité en proposant à l'unanimité une augmentation de 2 points d'impôts par rapport à l'arrêté d'imposition de 2007 et de prélever le reste sur ses réserves afin de

ne pas surcharger les contribuables. Le taux d'impôt sur les successions en ligne directe descendante abaissé l'année passée n'est pas modifié en l'absence de statistiques sur plusieurs exercices.

Mme Brunner questionne la Municipalité sur sa stratégie à long terme pour éviter de voir disparaître les réserves.

M. Voruz explique que la facture sociale augmente de façon phénoménale. 1 milliard (500 millions) y a 10 ans) à charge à moitié pour le canton et à moitié pour les communes. Il est à espérer que les nouveaux élus des autorités cantonales parviendront à mettre un frein à ces dépenses de la facture sociale. Le syndic donne lecture du détail de ces postes en augmentation. Les communes sont obligées de payer les factures envoyées par le Canton. Certaines communes doivent même emprunter.

Mme Brunner demande s'il ne faut pas alors dépenser le capital « à outrance », ce à quoi le Syndic répond que c'est la capacité contributive qui fait foi et les recettes pour le calcul.

M. Frigerio demande si cette augmentation prévue dans le préavis aurait une incidence sur la position de la Commune dans l'échelle de la péréquation (14^{ème} rang sur 317 communes) et si elle entraînerait ainsi une baisse de notre contribution. Il fait remarquer que les acomptes de 2007 augmentent de 2,9% par rapport à 2006 et de 23,3% en 2008 par rapport à 2007. Il demande également comment faire des projections et ajoute que si on tient compte de plusieurs années, la commune reste bénéficiaire. Il craint finalement que la commune ne fasse trop de réserves comme les assurances maladies.

Le Syndic explique qu'il y a 20 classes et 200 sous-classes et que si l'on diminue les réserves de capital ou on fait des investissements, cela n'a aucune incidence. Si on diminue le capital non plus. Même Pully qui doit emprunter est taxé pratiquement dans la même proportion que Paudex. Concernant l'augmentation des acomptes, c'est le grand Conseil qui a accepté les augmentations de la facture sociale. L'Etat nous dicte les chiffres et nous envoie les factures en fonction de notre pouvoir financier.

Il est impossible de savoir ce qu'on va payer en 2009, à la hausse ou à la baisse. On demande seulement 2 points d'augmentation mais on devrait en demander 10 pour ne pas toucher aux réserves mais ce serait le référendum assuré. Les réserves en cas de bénéfice sont utilisées lors des années déficitaires. La Municipalité travaille à fond pour éviter de laisser des dettes à ses successeurs mais est tout de même obligée de garder un peu de réserves pour le futur.

M. Crousaz constate que nous sommes les dindons de la farce, en bout de chaîne, car nous assainissons les finances communales, cantonales et fédérales.

M. Chappuis aimerait connaître les facteurs qui nous placent au 14^{ème} rang de ces 317 communes et comment se dégrader dans ce classement.

M. Voruz informe que ce classement n'est fait qu'avec les communes qui contribuent. Même si la Commune investissait à tort-et-à-travers et empruntait cela ne jouerait pas.

M. Quartier ajoute que cela dépend de la capacité contributive. Il est exclu de ne plus percevoir d'impôts du tout. Paudex paie 5 millions pour 1500 habitants, ce qui représente en moyenne Fr. 4'000.- par habitant. Des appartements à plusieurs millions se vendent et s'achètent sur notre petite commune. La disparité entre les communes a diminué. L'objectif de la péréquation est d'arriver à

une sorte de taux unique. Les bénéficiaires de ces dernières années sont dus pour la plupart à des impôts sur les successions qu'on ne peut pas prévoir à l'avance.

Le Syndic souligne qu'il y a 62 critères qui rentrent en ligne de compte et plus de 300 calculs pour la péréquation.

M. Maillard répond à M. Frigerio concernant les acomptes 2007. Il conseille de comparer le décompte final 2006 aux acomptes 2008 qui montrent un taux de 15% d'augmentation. Les collectivités publiques n'ont jamais reçu autant d'argent. La capacité financière de la commune se mesure aux contribuables et non aux comptes. Il constate que le taux unique avait été refusé en votation mais qu'il est en train de revenir par la porte arrière. Au niveau de la répartition des tâches (RPT) de la Confédération, il n'y a pas de tâches nouvelles au programme mais les impôts fédéraux n'ont pas diminué pour autant. Il recommande l'acceptation du préavis la mort dans l'âme.

Le préavis est soumis au vote et accepté à une large majorité, 5 avis contraires et 4 abstentions.

5. Préavis municipal n° 9/2007 – Propriété communale Bordinette 16 – Réfection d'un appartement, assainissement de l'enveloppe extérieure.

M. Grandjean fait lecture du rapport de la Commission ad hoc réunie le 24 octobre en présence de M. Meystre. La Commission des finances prévoit favorablement le montant des travaux. L'urgence et la nécessité de ces travaux sont constatées. La chaudière à gaz n'est plus conforme. La réfection des façades et des balcons, le changement des volets et le revêtement du parking obtiennent l'approbation de la commission pour autant qu'une isolation périphérique globale du bâtiment soit envisagée avec éventuellement des panneaux solaires sur le toit. Le préavis est partagé en deux, un second préavis fera l'objet de la deuxième phase.

Le Syndic informe que la municipalité se rallie à l'avis de la commission ad hoc pour recommander l'acceptation de cette première partie et l'allocation de la somme de Fr. 198'000.- pour la financer.

M. Chaubert trouve que par souci écologique et vu le coût du pétrole il faudrait étudier la pose d'une pompe à chaleur et des solutions géothermiques au lieu de la chaudière.

M. Meystre dit qu'il faudrait commencer par s'occuper du toit, des façades et des fenêtres si on veut économiser l'énergie. Ce bâtiment est vétuste. Il faudrait envisager cela pour les bâtiments communaux. La chaudière est dévisée à fr. 16'000.- le coût d'une pompe à chaleur serait beaucoup plus cher.

M. Chaubert trouve qu'on devrait attendre et faire plus d'étude pour économiser le prix de l'énergie sur 10 ou 20 ans. **M. Grandjean** intervient en disant que l'énergie a toujours un prix, que ce soit avec une pompe à chaleur, l'électricité, le gaz, le pétrole ou le nucléaire.

M. Voruz informe que l'estimation fiscale de ce bâtiment est de fr. 343'000.- et que les loyers sont modérés. Si on fait des transformations trop chères ils ne pourront plus être intéressants et le rendement locatif serait négatif.

M. Crousaz fait remarquer qu'il a un délai de 8 ans pour changer sa chaudière conformément aux prescriptions du SEVEN.

M. Meystre informe l'assemblée que cette chaudière doit être changée urgemment, qu'il y a déjà eu des explosions.

M. Grandjean dit que le toit est concerné par l'idée d'isolation périphérique dont la commission a parlé pour la deuxième phase de rénovation. Il recommande la lecture d'une brochure de l'office fédéral de l'énergie avec des informations sur l'isolation et la rénovation.

M. Fontannaz réagit par rapport aux fenêtres qui sont prévues en PVC et recommande pour des raisons de manque de recul par rapport aux nuisances environnementales, de choisir des fenêtres en bois métal et demande si une demande d'offre a été faite.

M. Meystre répond que ces fenêtres en bois-métal ont été utilisées au Vieux collège qui est un bâtiment classé. A la Bordinette 16 cela reviendrait à mettre un pare-choc en or sur une deux-chevaux. La demande d'offre n'a pas été faite, les coûts auraient été de toute façon trop élevés.

M. Quartier constate que cette discussion est très intéressante pour des bâtiments en construction mais qu'il s'agit là d'une part d'un bâtiment vétuste auquel on ne peut pas appliquer les nouvelles techniques mentionnées plus haut et ajoute d'autre part que ces travaux sont urgents.

M. Maillard confirme les dire de M. Quartier et pense qu'on doit considérer la rentabilité de ce bâtiment. Il est surpris que le préavis soit séparé en deux et aurait préféré le côté global.

M. Grandjean et sa commission ont pris en compte le bien-être des occupants. Le changement des fenêtres seules n'est pas suffisant. On doit mesurer l'humidité. Scinder les travaux en deux phases permet de parer au plus urgent et d'étudier la suite des travaux ensuite.

M. Fontannaz préférerait un projet plus global et annonce qu'il va refuser le préavis car à son avis l'urgence est relative. Il ajoute des panneaux chauffe-eau sont en démonstration chez lui au chemin de l'Etang.

Le préavis est mis au vote avec les modifications annoncées par la Commission et la Municipalité. Il est accepté à une large majorité, avec 7 avis contraires et 7 abstentions.

6. Communications municipales

Le Syndic complète sa réponse à M. Frigerio en séance du 25 juin concernant les comptes 2006 et en donnant des exemples concrets de « prestations de service », c'est-à-dire des frais pour consultations d'avocat. Il annonce qu'un rapport annuel sera instauré dans la présentation des comptes pour informer de l'état des différents recours et du coût de ceux-ci.

Il informe qu'une apprenante employée de commerce Mlle Joanna Oliveira, domiciliée à Vevey, a été engagée depuis la rentrée d'août. L'annonce a fait l'objet de 50 candidatures, 5 dossiers ont été retenus, 4 filles et un garçon et 4 d'entre eux ont été auditionnés. La Commune a également un apprenant à la voirie, ce qui porte le nombre d'apprentis à deux. L'achat d'un bureau et de matériel informatique a été nécessaire. Cet engagement qui donne un supplément de travail à tout le monde en vaut la peine néanmoins.

M. Voruz informe que la Municipalité de Paudex a gagné le concours de tir de cette année, équipe constituée de M. Schwab, Nicod, Quartier, Meystre et Curchod. Elle a gagné le challenge des employés communaux de Belmont à Volson et a reçu une channe et des gobelets.

M. Reichen signale que les travaux de remise en état du collecteur d'eau de la rue du Simplon sont terminés et remercie les riverains, qu'on avait oublié d'avertir, pour leur indulgence

M. Lonfat informe que les SI vont adhérer à une société commerciale en cours de constitution traitant l'achat et la vente de l'électricité qui regroupera la Romande Energie, les SI de Lausanne, les SISA (ouest lausannois), les Communes de Belmont, Bussigny, Pully, Romanel et Paudex. La Romande Energie détiendra les 2/3 du capital et Paudex 0,1. La société réalisera un chiffre d'affaires annuel de fr. 270 millions et prévoit un bénéfice net de 4 à 5%. Un préavis à ce propos sera soumis à la prochaine séance.

La tarification de l'électricité subira une hausse de 3,6 ct le KWh pour toutes les catégories de consommateur. Depuis 2004 une baisse représentant 3,4 ct le Kwh a été consentie mais le prix de l'électricité a fortement augmenté. Dès le 1^{er} janvier 2008, une nouvelle taxe fédérale de 0,6 ct le kWh sera appliquée pour la promotion des énergies renouvelables. Cela fera en tout, un supplément de 0,8 ct le KWh. Actuellement 20 ct le kwh en 2008 le prix sera de 24,5 ct, moins cependant qu'avant 2004.

M. Quartier informe l'assemblée sur les statistiques d'interventions policières sur la Commune. Les incivilités ont baissé. Les amendes ont fortement augmenté à cause des dénonciations sur le domaine privé (par ex. parking Denner très surveillé).

Un projet d'association de communes pour la police intercommunale est à ses débuts. Pully Belmont et Paudex achètent des prestations à la commune de Pully pour environ fr. 700'000.- par an. Suite à des problèmes politiques à Pully, le Conseil communal rechigne à moderniser le corps de police ou à augmenter l'effectif. Des blocages surviennent à cause de la situation politique. L'idée est née en 1999 de faire une association de communes au lieu d'acheter des prestations. Le but serait de faire un « pool » de 4 communes, en espérant l'introduction de Lutry voire l'ensemble du district. Une commission d'étude a été formée pour cette étudier l'instauration d'une double majorité, accepter une majorité qui prend des décisions au sein de la population mais aussi des communes et d'une clé de financement. Ce système existe dans l'Ouest lausannois.

Un détachement de 10 pompiers du SDIS de Lutry-Paudex ont renforcé le 8 août toute la journée les autres équipes d'intervention lors des violents orages dans la région de Villeneuve.

M. Meystre informe que les travaux annoncés dans le préavis 2/2006 ont coûté fr. 2400.- de moins que les Fr. 135'000.- alloués. Ceci également pour le préavis 5/2006 (tennis, treillis etc) où le montant alloué était de Fr. 80'000.- et fr. 7000.- n'ont pas été utilisés.

6. Propositions individuelles et divers

M. Chaubert demande comment procéder pour installer des panneaux solaires sur les toits alors que le règlement impose des tuiles.

M. Meystre répond qu'en principe, avec la nouvelle loi sur l'énergie, la pose de panneaux solaires n'est pas soumise à enquête publique. La Commune de Paudex veut adopter une position souple et demande une photomontage pour juger.

M. Fontannaz en tant que formateur professionnel d'apprenant (COFOP) félicite la Commune pour l'engagement des 2 apprenants. Il fait remarquer que l'engagement d'apprenants est certainement une solution pour faire baisser la facture sociale.

Mme Martin qui fait partie de la commission municipale d'urbanisme (5 membres) se réjouit de participer à une séance et demande qu'un/e deuxième conseiller/ère en fasse partie.

M. Meystre énumère pour information les futurs objets d'étude de cette commission.

M. Voruz informe que ces commissions ne peuvent être constituées que par 3, 5, 7 ou 9 membres. Une discussion doit avoir lieu en municipalité pour porter le nombre de membres de 5 à 7. La réponse sera donnée à la prochaine séance.

Mme Martin demande que les toilettes de l'UAPE (préavis) soient rénovées (par exemple avec les sommes économisées lors des travaux des préavis 2 et 5) contrairement à la décision prise précédemment. **M. Reichen** n'a pas remarqué de problème particulier mais va aller voir. Une machine à laver sera achetée pour l'UAPE.

M. Frigerio demande que selon le vœu de la Commission de gestion, les mises à l'enquête soient transmises aux voisins.

M. Voruz dit que la Préfecture a répondu qu'elle n'est pas d'accord, que ce n'est pas légal et que de plus si quelqu'un est oublié, la personne peut faire un recours constitutionnel. Les communes ne doivent pas le faire. Les annonces publiées au pilier public, dans la FAO et dans le Régional, suffisent pour informer la population.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h55.

La prochaine séance est fixée au lundi 26 novembre 2007 à 20h00 (19h00 après correction).

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring M.-Ch. Capt